46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎03. 22.89.66.40
💻 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
GARDIENS DE BUT - Séance N° 1
Catégories U12 à U15

DATE : lundi 14 septembre 2020 de 18H30 à 20H

LIEU : AMIENS – stade Louise Michelet (Chemin de Vauvoix)
SURFACE : pelouse naturelle

HORAIRE RDV : 18H

ESC LONGUEAU	*ANCELLE Tom (2008) – TOUMI BOUAZNI Nessim (2008) – CORREIRA MOREIRA Chouaib (2009)*
RC DOULLENS	*SOUDEVAL Léandre (2009)*
CONTY LOEUILLY	*DELEUME Noé (2006) – MAUPIN Arthur (2006) – QUENU Erwan (2009)*
FC AMIENS PORTO	*MAILLARD Lucas (2006) –HAMRAOUI Islem (2006) – LUSHA Nerlil (2006) – HAUSER Noé (2008) – DA VEIGA LOPEZ Loys (2009).*
FC AILLY S. SOMME SAMARA	*SWENSY François (2007) blessé*
ENCADREMENT	***ROGIER Yannick - KICHOU Hacène - GNINGUE Demba***
ABSENTS EXCUSES / ABSENTS EXCUSES (UNSS)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :
2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.
En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.
b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	